ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PAP2023-035-DAR**
	INTITULE DU POSTE	**Enseignant en dispositif d'autorégulation DAR**
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif est implanté à l'école élémentaire CHAVE, Marseille 5ème.
MISSIONS ET COMPETENCES	**CADRE GENERAL**	Le dispositif d'autorégulation (DAR) est un dispositif qui organise des actions d'autorégulation pour 7 à 10 élèves inscrits en classe ordinaire, ayant un diagnostic d'autisme et une notification de la MDPH dédiée. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social : - 4ème plan autisme (2018-2022), - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022, - Instruction ministérielle N° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d'autorégulation pour les élèves présentant des troubles de l'autisme < BO n° 48 du 23 décembre 2021.
	MISSIONS	- Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique du dispositif d'autorégulation, - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social, un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant. - Suppléer l'enseignant de la classe ordinaire afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale. - Pratique la co-intervention dans la classe ordinaire afin de faciliter la généralisation des compétences.
	FONCTIONS	L'enseignant dispense son enseignement au sein d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles ou en petits groupes. Mais il est également appelé, selon une organisation concertée avec ses collègues, à intervenir dans les autres classes de l'école, notamment en co-enseignement ou en suppléance temporaire pour permettre à un enseignant d'une classe de conduire une activité individuelle avec un élève suivi par le DAR.
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Pas de CAPPEI exigible pour le DAR.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178